

## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS D'ARTICLES ET DE RÉPONSES

Afin de conserver une unité de présentation à la revue Douaisis-Généalogie, voici quelques règles que nous demandons aux auteurs d'articles et de réponses aux questions de respecter. En permettant de reproduire tels quels les documents fournis par leurs auteurs, ceci évitera des pertes de temps mais aussi et surtout des erreurs ou des fautes lors de la saisie ou de la correction des textes proposés.

### Patronymes :

Tous les patronymes doivent être écrits en lettres capitales : DUPONT et non Dupont.

On conservera l'écriture de l'époque en indiquant entre parenthèses, le cas échéant, les différentes orthographes du nom. Exemple : DUPONT (DUPOND, DU PONT).

D'une manière générale, dans les textes, les prénoms doivent précéder le nom : Jacques Joseph DUPONT et non DUPONT Jacques Joseph.

Cependant cette règle ne s'appliquera pas dans les réponses aux questions lorsque le nom suit un numéro de Sosa. Par exemple, on écrira :

23 - DUPONT Jacques, et non : 23 - Jacques DUPONT

Mais on écrira : 23 - DUPONT Jacques. Marié à Jeanne DUBOIS (et non DUBOIS Jeanne).

Pour les prénoms, on évitera les abréviations : on écrira Joseph et non Jh, Josèphe et non Jhe.

### Noms des communes et des lieux :

Tous les noms des communes doivent être écrits en lettres minuscules, dans leur forme moderne : Bruille-lez-Marchiennes, Flines-lez-Râches, Marquette-en-Ostrevant, etc.

Dans certains cas, lorsque le nom de la commune a changé ou évolué, on pourra indiquer, entre parenthèses, le nom ancien. Par exemple, on écrira : Aix (en-Pévèle).

Pour des communes extérieures au Douaisis, il est souhaitable d'indiquer, entre parenthèses, le nom du département (en toutes lettres) et, si possible, le nom du canton.

### Fonctions et professions :

Les fonctions et professions seront écrites dans leur forme moderne : bailli et non bailly, sauf si elles figurent dans un texte reproduit dans son intégralité et qui sera placé entre guillemets.

Les fonctions et titres s'écrivent en minuscules : procureur, notaire, capitaine, maire, curé, chevalier, comte, roi, etc.

Pour les professions anciennes n'existant plus, il est souhaitable de les mettre entre guillemets et de donner une traduction ou une explication.

### Dates :

Les mois sont des noms communs et doivent donc être écrits en minuscules : janvier, février...

Cela concerne aussi les mois républicains : vendémiaire (et non Vendémiaire), messidor (et non Messidor), etc.

Pour le calendrier républicain, les années doivent être écrites en chiffres romains, avec un A majuscule : An V, An XIII, etc.

Les dates doivent être présentées sous leur forme complète : 3 janvier 1745.

Cependant, dans les questions et les réponses, pour des raisons de place, on utilisera une forme abrégée du type jour/mois/année, avec des barres et non des points entre le jour, le mois et l'année : 31/12/1734 et non 31.12.1734.

D'une manière générale, on ne mettra pas de 0 pour les chiffres inférieurs à 10. Par exemple, on écrira : 3 janvier 1745 et non 03 janvier 1745 et 3/1/1745 et non 03/01/1745.

#### Abréviations :

Il faut bannir absolument toutes les abréviations du type : ° pour « né », + pour « décédé », x pour « mariés », et ne pas oublier les articles : « né à Waziers le 3/12/1687 » et non « né Waziers 3/12/1687 ».

#### Présentation générale :

D'une manière générale, on respectera l'ordre suivant :

Profession. Date et lieu de naissance, date et lieu de décès. Lieu et date du mariage, noms du conjoint (avec les indications le concernant dans le même ordre, les noms des parents venant à la fin).

Exemple :

I - Jacques DUPONT. Journalier. Né à... le..., décédé à... le... Marié à... le... avec Marie Jeanne FOURNIER, journalière, née à... le..., décédée à... le..., fille de..., journalier, et de...

#### Généalogies descendantes :

Pour les généalogies descendantes, il est indispensable que chaque individu puisse être clairement identifié et qu'il possède un numéro unique. Il ne peut donc y avoir dans une même généalogie plusieurs personnes ayant le même numéro.

Les générations principales seront désignées à l'aide de chiffres romains, I, II, III... et lorsque certains enfants font l'objet d'une descendance spécifique, ils seront distingués par une lettre majuscule : IIA, IIB... Pour les générations suivantes, on utilisera une succession de chiffres et de lettres : IIA1, IIA1a...

#### Sources et références :

Il convient d'être très précis sur les sources et les références utilisées. En particulier, il faut bien indiquer le nom et prénom de l'auteur, le titre exact du document cité. S'il s'agit d'un ouvrage, il faut mentionner le lieu d'édition, le nom de l'éditeur et la date de parution. Dans le cas d'un article, le titre de la revue, le numéro de volume ou de tome, la date de parution et les numéros des pages devront être indiqués.

#### Règles typographiques :

S'il n'existe pas de règles typographiques officielles, celles fournies par l'Imprimerie nationale peuvent être considérées comme les meilleures. Citons-en quelques-unes :

- on doit utiliser les guillemets français « » et non les guillemets anglais " " ou les signes " " qui ne signifient rien.
- les mots et textes en italique ne sont jamais placés entre guillemets.
- les lettres capitales doivent être accentuées : Écaillon, À présent..., MARLIÈRE, etc.
- on pourra utiliser les abréviations suivantes : M. pour Monsieur, MM. pour Messieurs, M<sup>me</sup> pour Madame, M<sup>lle</sup> pour Mademoiselle.
- on écrira : XVIII<sup>e</sup> siècle, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et non XVIIIème siècle, 1er, 2ème.
- les décimales sont séparées par une virgule non un point : 23,5 et non 23.5

La police de caractères utilisée dans la revue est : Time New Roman.

En cas de doute, le mieux est de se reporter à un exemplaire de la revue et d'observer la manière dont les textes sont présentés.